# **CONTROLCHEM 2650**

## MICROBICIDE LIQUIDE INDUSTRIEL

### POUR L'UTILISATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE SEULEMENT

## LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

#### GARANTIE:

5-chloro-2-méthyl-(2H)-isothiazol-3-one ......1,13% 2-méthyl-(2H)-isothiazol-3-one ......0,37%

No. D'ENREGISTREMENT: 21802 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES CONTENU NET: 205 KG

> ControlChem Canada Ltée. 4460 Harvester Road Burlington, ON, L7L 4X2 Tel: (905)319-2234

> > AVERTISSEMENT CORROSIF

## SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

- UN MICROBICIDE À SPECTRE LARGE POUR LE CONTRÔLE DE LA CROISSANCE DES ALGUES, DES BACTÉRIES ET DES CHAMPIGNONS
- NON MOUSSEUX
- EFFICACE À UN pH ALCALIN OU ACIDE

### MODE D'EMPLOI

1.) Systèmes de recirculation d'eau des tours de refroidissement: Avant de procéder au traitement, les tours de refroidissement (à eau) devront être débarrassées des dépôts organiques, inorganiques et microbiologiques grossiers. Un traitement choc initial au puisard des tours doit être effectué, et consiste à ajouter 5.3 kg à 12.5 kg par dix tonnes métriques d'eau à traiter. Répéter la dose initiale jusqu'à ce que le problème soit sous contrôle. Les traitements subséquents sont constitués de doses de 0.9 à 4.4 kg par dix tonnes métriques d'eau à traiter, tous les 2 à 5 jours ou lorsque nécessaire. La fréquence de l'addition dépendra de la fréquence des purges et de la sévérité du problème microbiologique.

2.) Pour les filters de lavage à air industriels: Avant de procéder au traitement, les filtres de lavage à air devront être débarrassés des dépôts organiques, inorganiques et microbiologiques grossiers. Un traitement choc initial au puisard des filtres doit être effectué, et consiste à ajouter de 5.3 à 12.5 kg par dix tonnes métriques d'eau à traiter. Répéter la dose initiale jusqu'à ce que le problème soit sous contrôle. Les traitements subséquents sont constitués des doses de 0.9 à 4.4 kg par dix tonnes métriques d'eau à traiter, tous les 1 à 5 jours ou lorsque nécessaire. La fréquence de l'addition dépendra de la fréquence de des purges et de la sévérité du prblème microbiologique. Pour être utilisé seulement si un dispositif de ventilation adéquat est disponible pour éliminer les brumes.

### DANGER ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

### AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produtis antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

#### **PRÉCAUTIONS**

- SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
- ÉVITER TOUTE CONTAMINATION DE LA NOURRITURE
- NOCIF SI AVALÉ
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

•

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau.

Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

#### PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Avis au médecin: La présence possible de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique. Administer un traitement symptomatique.

## ÉLIMINATION

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3. Rendre le contenant inutilisable.
- 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))